



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 juillet 2025

### **Rachida Dati, ministre de la Culture, et Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, réunissent la Commission nationale « culture-handicap » (CNCH).**

Rachida Dati, ministre de la Culture, et Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, ont co-présidé le mardi 22 juillet 2025 au ministère de la Culture, la commission nationale « culture-handicap » (CNCH), qui ne s'était plus réunie depuis 2023.

Vingt ans après la loi de 2005, la commission nationale « culture-handicap » a réuni neuf associations représentatives des personnes en situation de handicap, sur proposition du conseil national représentatif des personnes handicapées (CNCPH), avec les grandes associations d'élus (RF, ADF, AMF, FNCC) et des représentants de l'État.

Cette commission est chargée du suivi des mesures décidées lors des conseils interministériels du handicap (CIH), dont le dernier a été présidé le 6 mars 2025 par le Premier ministre, et celles annoncées lors des Conférences nationales du handicap (CNH), qui se tiennent tous les trois ans sous la présidence du président de la République. La prochaine est attendue pour mars 2026.

Des acteurs culturels majeurs ont présenté l'état d'avancement de l'accessibilité dans leurs domaines. L'inspection générale des affaires culturelles a présenté les conclusions d'un rapport récemment rendu sur « l'accessibilité des lieux culturels relevant et labellisés par l'État », dont la ministre de la Culture a annoncé la publication. Si le taux général d'accessibilité est correct (entre 66 % et 90 %), les lieux relevant du Centre des monuments nationaux posent des problèmes spécifiques dus à leur caractère patrimonial. Tout en visant une accessibilité à 100 %, il a été décidé de constituer une liste de monuments pour lesquels des solutions de substitution seraient mis à l'étude avec les associations. La ministre de la Culture a également annoncé le maintien du fonds d'accessibilité des DRAC.

Le ministère de la Culture a présenté un guide pratique, destiné aux professionnels et assorti de vidéos en ligne, pour les aider à l'accueil des personnes avec troubles du neurodéveloppement. Un point a été fait sur la mise en œuvre, depuis le 28 juin, de la directive de 2019 obligeant les éditeurs à rendre nativement accessibles toute l'édition numérique.

France Télévisions, représenté par son secrétaire général Monsieur Christophe Tardieu, et le CNC en la personne de son président, Monsieur Gaëtan Bruel, ont présenté l'état des lieux de l'accessibilité dans leurs champs respectifs, avec désormais le sous-titrage généralisé de

Franceinfo et un taux d'accessibilité aux PMR/UFR en progression dans les salles de cinéma, grâce aux subventions du CNC, tandis que l'accessibilité aux malvoyants et aux malentendants (12 %) restait faible.

La présidente de la SAS Pass Culture, Madame Laurence Tison-Vuillaume, a témoigné des efforts effectués par ses équipes pour atteindre une accessibilité à 100 % à la fin 2025.

Enfin, Thierry Séguin, directeur du Centre national de la création adaptée de Morlaix, a présenté l'expérimentation qu'il a menée avec le Théâtre national de Bretagne autour de la formation des artistes, des scènes inclusives et des « nouveaux accompagnants », pour faciliter l'inclusion des artistes en situation de handicap.

Les associations représentatives des personnes en situation de handicap, tout en se félicitant du chemin accompli en peu de temps, ont souligné l'ampleur de ce qui reste à faire, notamment pour l'accessibilité des films aux malvoyants et malentendants, pour la formation des acteurs de la Culture et pour l'accès aux métiers de la Culture au sens large. Elles ont souligné l'enjeu de défendre la dignité des personnes en situation de handicap, notamment dans le langage courant.

Les deux Ministres ont affirmé leur détermination sans faille pour qu'aucun handicap ne soit plus un obstacle, ni à l'accès aux lieux ou aux œuvres, ni à la création et à l'expression artistique sous toutes ses formes.

La ministre de la Culture a annoncé la création d'une sous-commission autour des sujets d'accessibilité du cinéma aux malvoyants et aux malentendants, pour étudier notamment les moyens nouveaux que peut offrir l'IA dans ce domaine.

Elle a exprimé sa volonté de généraliser l'expérimentation menée à Morlaix, tant pour ouvrir grand les écoles d'art aux étudiants en situation de handicap, qu'en agrandissant le réseau des Scènes inclusives, sans oublier les mesures en faveur des accompagnants.

Elle a enfin annoncé sa décision de confier à Madame Laetitia Bernard une mission sur l'accessibilité des métiers de la Culture, du cinéma et de l'audiovisuel. Cette mission était demandée depuis plusieurs années par la CNCH.

**Rachida Dati, ministre de la Culture, déclare :** *« Mon objectif est clair : tout le monde doit avoir accès à la culture. Ça n'est pas un luxe, c'est un droit humain fondamental. Au-delà de rendre la culture accessible, il s'agit de travailler à un véritable projet de société où chacun peut exercer ses droits culturels, qui sont des droits humains fondamentaux. Merci à l'ensemble des membres de la Commission pour leur engagement, leurs propositions et leur mobilisation. ».*

**Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, déclare :** *« Permettre à chacun d'accéder à la culture, c'est aussi reconnaître la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap. Il ne s'agit pas uniquement d'accessibilité technique, mais d'un combat pour la dignité, la reconnaissance des talents et le respect des droits de chacun. Le handicap ne doit jamais être un frein à l'expression artistique, ni à la visibilité dans l'espace culturel. Cette commission marque une étape importante pour mieux qualifier les besoins, écouter les personnes concernées et bâtir une culture vraiment inclusive. »*